

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**Intéressés par une demande de dérogation mineure
concernant l'immeuble situé au 5 chemin Camac**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 13-24, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 13 octobre 2026 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Luskville, situé au 2024, route 148 à Pontiac, Québec.

La demande de dérogation mineure vise à réduire la superficie minimale requise et la largeur minimale du côté contigu au cours d'eau applicables aux deux (2) lots projetés.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 24^{ième} jour du mois de septembre de l'année deux-mille-vingt-six.

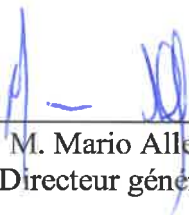


M. Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 24^{ième} jour de septembre deux-mille-vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^{ième} jour de septembre en l'an deux-mille-vingt-six.



M. Mario Allen
Directeur général